



Le Projet Associatif

2024 – 2028

PRÉAMBULE.

Bien que l'urgence écologique soit devenue une évidence , reconnue par de nombreux citoyens, scientifiques et entreprises , force est de constater qu'elle n'est pas encore une priorité.

Dans ce contexte l'action de notre association s'avère plus que jamais indispensable.

Ce document fixe le cap et définit le chemin pour la période à venir .

1ERE PARTIE : NOTRE ORGANISATION AUJOURD'HUI

1. Historique

Au début des années 1990, les pratiques de coopération intercommunale sont peu développées. Le territoire subit des pressions fortes : recherche par des organismes extérieurs à la plaine de Bièvre de sites d'implantation de carrières ou de décharges, de sites d'épandage de boues de stations d'épuration ou de papeterie... Ces pressions font craindre que la Bièvre devienne un lieu vers lequel l'agglomération grenobloise « exporterait » ses nuisances. Ces projets inquiètent certains élus et acteurs du territoire. C'est pour faire face à ces défis environnementaux et à leurs impacts sur le territoire que se crée l'association Bièvre Liers Environnement en 1992.

2. Ce qui nous mobilise

BLE se donne comme but :

- De participer à la protection et l'amélioration du cadre de vie.
- D'œuvrer pour que le développement local soit compatible avec la qualité de la vie et le respect de l'environnement notamment par des actions d'information, de formation, et d'éducation.¹

LES VALEURS QUI FONDENT NOTRE ACTION SONT :

- **Engagement** : pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, par la veille environnementale, la formation, l'éducation, la sensibilisation. Nous avons la volonté d'agir pour participer à la nécessaire transition écologique, économique et sociale. Nous nous sentons responsables vis-à-vis de la nature et des générations futures.
- **Respect** : laïque et apolitique; notre association base ses actions sur le respect, respect de l'environnement, du vivant, de la nature, respect des humains, des partenaires institutionnels et associatifs dans les relations et nos prises de position.
- **Collégialité et co construction** : ces processus en usage en interne doivent nous permettre avec des partenaires, qui sont de plus en plus nombreux dans le champ de la protection de l'environnement et de la biodiversité, des interactions pour des projets communs. Agir collectivement donne plus de force pour relever les défis et obtenir des avancées pour sauvegarder notre cadre de vie.

¹ Extraits des statuts 1992

3. Notre organisation aujourd'hui

L'association est administrée par un conseil d'administration d'une quinzaine de personnes qui pilote les actions. Un bureau de 8 personnes se réunit tous les mois et en assure la gestion quotidienne. Elle compte une salariée permanente à temps partiel, animatrice nature, qui réalise principalement des animations en direction des scolaires.

Le bureau s'appuie sur les travaux menés par 2 commissions :

- La commission « éducation » qui a pour but d'accompagner le travail de l'animatrice salariée.
- La commission « sentinelles de la nature » référent local pour France Nature Environnement.

BLE est présent dans différentes instances et participe à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail.

Notre territoire d'intervention recouvre une partie de Bièvre Isère Communauté à laquelle on peut ajouter les communes à l'Ouest de Bièvre Est et les communes limitrophes côté Beaurepaire.

Les ressources de l'association reposent d'une part sur les adhésions, les dons et les subventions, d'autre part sur les prestations réalisées par l'animatrice ou ponctuellement par des animateurs externes pour le compte de l'association. Les subventions perçues sont directement affectées à des projets et non au fonctionnement associatif. Nous bénéficions de la mise à disposition par la mairie de Saint Hilaire de la Côte d'un local et des charges afférentes pour le siège de l'association.

4. A quelles difficultés sommes-nous confrontés ?

A ce stade de notre développement les difficultés identifiées s'articulent autour :

- Du nombre de plus en plus important d'associations qui interviennent dans le domaine de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il devient nécessaire de mieux les connaître, de confirmer et de formaliser des partenariats.
- Du nombre et de la complexité des arrêtés, des décrets et des évolutions réglementaires européennes. Dans ce labyrinthe, se former et acquérir des connaissances deviennent indispensables.
- Du nombre restreint d'adhérents bénévoles actifs (même si le nombre de nos adhérents augmente) ce qui ne permet pas à l'association d'être correctement présente sur le territoire et limite ses projets.
- Les associations de protection de l'environnement n'échappant pas à la critique, BLE doit communiquer sur son positionnement et sa stratégie en affirmant sa démarche de co-construction.

2ÈME PARTIE : LA DÉMARCHE DE PROGRÈS ET LES AXES PRIORITAIRES. NOS ORIENTATIONS POUR 2024 2028

1 Poursuivre et amplifier la sensibilisation et l'information des enfants et des citoyens.

Nous avons la chance d'habiter un territoire très largement rural, avec des espaces de promenades accessibles à tous. Pour autant, la connaissance du monde vivant qui nous entoure n'est pas acquise notamment pour les jeunes générations. L'éducation à l'environnement est pour nous une orientation majeure et prioritaire.

CONNECTER LES ENFANTS DU TERRITOIRE À LA NATURE

Cela se traduit par des actions diverses avec une salariée dédiée à cette mission :

- Accompagner les enfants de tout âge, dans le cadre scolaire ou extrascolaire, à la découverte de la nature. C'est la principale activité à pérenniser et renforcer de notre animatrice salariée.
- Faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection de l'environnement.

Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun.

FORMER ET INFORMER LES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE SUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES.

Malgré des informations de plus en plus précises relayées par les médias, la presse et la radio, il reste encore beaucoup à faire. La transition écologique doit s'accélérer, elle est la clé d'un avenir durable et solidaire.

Pour intensifier les prises de conscience nous proposons :

- D'aller au contact des citoyens dans les événements, forum, marché ...
- De développer des actions concrètes qui permettent de toucher plus de public et en particulier les personnes les moins sensibilisées.
- D'organiser des soirées thématiques sur les sujets autour de l'urgence climatique et la protection de l'environnement avec des conférences s'appuyant sur des intervenants qualifiés, spécialistes, scientifiques...

De former et informer sur les questions liées à la santé et l'environnement.

2 Être ACTEUR de la transition écologique du territoire

BLE n'est pas la seule association sur le territoire à agir pour la transition écologique et la protection de l'environnement². C'est la raison pour laquelle, elle choisit de porter ses efforts dans deux directions en interne en se spécialisant autour des questions environnementales en particulier avec la création de la commission « sentinelles de la nature » et des actions marquantes, tout en développant des partenariats avec les associations partageant les mêmes valeurs.

AGIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ.

Veille environnementale avec Sentinelles de la Nature.

BLE est référent pour le compte de **France Nature Environnement 38** (FNE) et a créé en 2022 une commission « sentinelles de la nature » en interne pour mieux répondre et traiter les alertes concernant les atteintes à l'environnement de son territoire.

Les dépôts illégaux de déchets ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des citoyens (nuisances), que sur l'environnement (pollutions), et même sur la santé publique (maladies).

Cette commission reçoit les alertes de FNE Isère comme des particuliers. Elle se donne les moyens de vérifier et de qualifier les atteintes à l'environnement, de les signaler aux instances compétentes en vue d'obtenir le traitement en fonction de la nature de l'atteinte (eau, sol, ...).

Cette commission a vocation à se renforcer et acquérir des compétences dans les années à venir. Pour ce faire l'organisation de formations en interne sur la connaissance des milieux naturels et des espèces de faune et de flore ainsi que sur la forêt sont à programmer.

Veille juridique et réglementaire.

La vigilance, c'est aussi se tenir informé des réglementations et décrets.

La **veille réglementaire** permet d'anticiper et peut avoir une influence sur nos activités et nous donner des arguments pour défendre certains projets.

Mener une ou des actions « phares » annuelles pour protéger la biodiversité.

Depuis quelques années, BLE a organisé des chantiers participatifs : la restauration de la Cabane à « Didet » pour faire revenir des chouettes effraies, la protection des amphibiens à la fois par leur « sauvetage » au moment de la migration et par la création de mares pour leur permettre de se reproduire ...

Ces actions ont vocation à mobiliser nos adhérents et bénévoles et de les fidéliser dans une ambiance conviviale. Elles sont à développer et valoriser.

² Voir la carte des partenariats en annexe.

AGIR AVEC DES PARTENAIRES POUR DES PROJETS COMMUNS.

La volonté de faire vivre un dialogue avec toutes les parties prenantes ne peut être que bénéfique pour notre territoire. Nous sommes tous responsables face à la situation d'urgence climatique, chaque effort pour améliorer la situation est à valoriser et amplifier.

Collaborer avec les partenaires associatifs locaux intéressés pour agir avec nous sur des projets communs.

En fonction de nos projets et depuis de nombreuses années nous développons des partenariats sur le territoire en partageant des compétences complémentaires. Pour BLE, collaborer est un excellent moyen de créer une communauté qui partage les mêmes idées et qui apprécie l'expertise supplémentaire des autres.

Nous constatons qu'il existe de plus en plus d'associations qui agissent dans le champ de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Leur recensement pourrait être utile dans la recherche de nouveaux partenariats et la création d'un réseau de collaborateurs de confiance pour ajouter de la valeur et de la puissance à nos actions.

Développer nos relations avec les élus en faveur de la transition en partageant la connaissance des enjeux et en générant des coopérations.

Les politiques, pour lutter contre le dérèglement climatique, donnent des orientations, des objectifs et apportent des moyens dans le développement d'actions pour agir contre ce dérèglement et ses impacts.

Notre communauté de communes, Bièvre Isère Communauté (BIC) a fixé des orientations, objectifs, plans d'actions dans plusieurs documents disponibles sur son site (PCAET, objectif TEPOS, projet d'aménagement et de développement durable...). Il convient de les connaître et de les analyser pour construire des interpellations constructives et faire des propositions pour améliorer les résultats des dites actions.

Par ailleurs, nous participons à des instances où nous sommes invités en tant qu'association de protection de l'environnement.³ Cette présence par des délégués désignés se doit d'être active et de représenter notre association.

3 Accroître la place des bénévoles dans notre organisation.

La vie associative de BLE est riche de plus d'une centaine d'adhérents. L'adhésion représente une force pour notre association. Elle nous légitime. Les adhérents sont des vecteurs importants pour porter la parole de l'association, défendre ses valeurs et participer à une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux.

³ Annexe des instances où BLE est présente

Notre activité repose essentiellement sur le bénévolat. Il conviendra dans l'avenir de maintenir notre capacité à mobiliser et fidéliser le bénévolat dans notre organisation si nous voulons répondre aux projets et être présents sur l'ensemble du territoire,

Ce projet suppose des moyens d'intégration, d'accompagnement et de **formation des bénévoles** qui sont à améliorer (*recensement des disponibilités et compétences, organisation de rencontres dans une ambiance conviviale...*)

4 Améliorer notre communication en interne comme en externe

Aujourd'hui, nous constatons que l'information concernant la protection de l'environnement et la destruction progressive de la biodiversité est relayée par les médias, des associations telle la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), des fédérations telle France Nature Environnement et des établissements publics tels l'Office National des Forêts (ONF), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ... Et Il existe de nombreux sites internet sur le sujet.

D'autre part dans le cadre de nos partenariats, BLE relaye l'information de nos partenaires. La surinformation peut brouiller l'information concernant nos propres actions, lasser et conduire au désintérêt de nos adhérents.

La communication de BLE doit se centrer sur son activité et valoriser ses actions par des moyens et des outils diversifiés (*articles de presse, lettre d'informations, flyers dédiés à la présentation de l'association, page Facebook, site actualisé qui doit systématiquement faire l'objet d'un rappel lors de message électronique...*)

CONCLUSION

Ce document traduit nos valeurs et nos priorités pour les 5 ans à venir, il pourra s'ajuster et évoluer en fonction des besoins en compétences et ressources.

Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale garde une vue d'ensemble sur le projet.

Un travail de suivi doit être mené tout au long de sa mise en œuvre et mettre en évidence les écarts entre les objectifs initiaux et l'avancement réel afin de réajuster les actions.

Les 4 axes prioritaires seront traduits dans des fiches actions qui seront évaluées chaque année.

ANNEXES

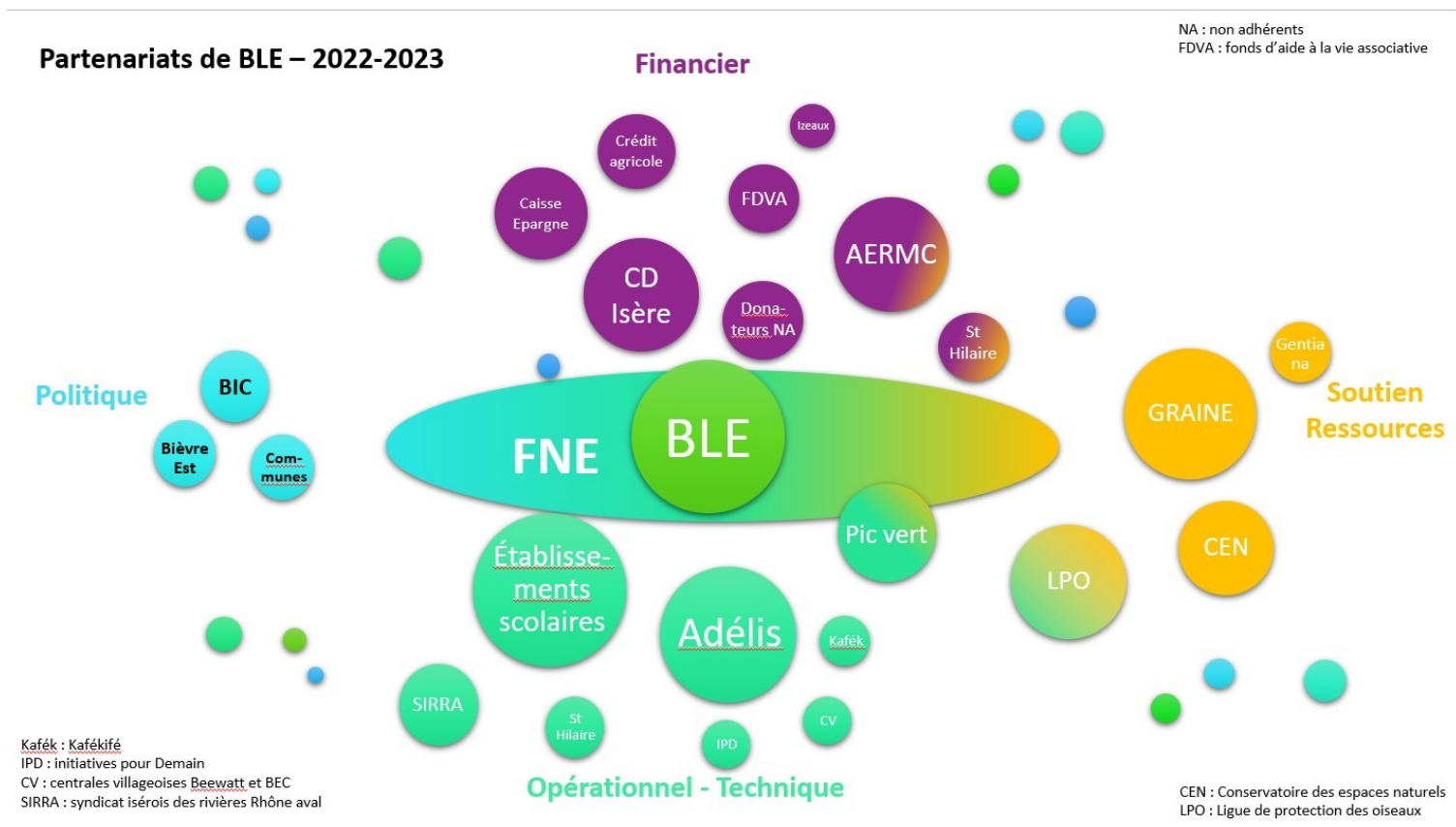
Annexe 1 : Nos Partenaires

Annexe 2 : La méthodologie

Annexe 3 : Les instances

Annexe 1

NOS PARTENAIRES



Annexe 2

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET ASSOCIATIF.

1. **Mars 2023 : En Assemblée Générale** 4 groupes ont travaillé autour du Projet Associatif pour les 5 ans à venir.
2. Repérage en interne des forces et faiblesses de l'association ainsi que sur les opportunités et les menaces en externe.
3. Formulation d'idées et d'orientations stratégiques pour demain.
4. **Mai 2023** : Affichage des 3 valeurs caractérisant BLE données lors de l'AG et travail par le bureau de regroupement des valeurs par thème.
5. **Avril / mai/ juin 2023** : Constitution d'un groupe de pilotage pour réfléchir à un plan et commencer la rédaction de la première partie du PA.
6. **Septembre 2023** : Première mouture soumise aux commentaires du bureau et validation de la proposition du PLAN.
7. **28 septembre 2023** : CA exceptionnel pour formaliser la partie consacrée aux priorités 2024 2028.
8. **Octobre 2023** : Document en cours de finalisation.
9. **10 novembre 2023** : Lecture de la première mouture soumise au bureau avant un envoi au CA pour amendement.
10. **23 novembre 2023** : présentation au CA et validation.
11. **Février 2024 Envoi** aux adhérents pour information avant AG du 23 mars 2024. Retours demandés avant l'AG.
12. **23 mars 2024** Le projet associatif est soumis au vote .

Annexe 3

LES INSTANCES

- CA FNE38 France Nature Environnement
- Commission Sentinelles de la Nature FNE 38
- Commission EAU de FNE38
- Copils des ENS locaux (Fontaines de Beaufort, Tourbière des Planchettes, Petit ENS de Bièvre)
- Copil Plan de Sauvegarde des Espèces Menacées en Bièvre
- Commission environnement Saint Hilaire de la Côte
- Commission de suivi des Carrières Izeaux
- Commission de suivi du centre de compostage de mi-plaine Izeaux Sillans La Frette
- Charte forestière Chambaran
- CA du Graine Réseau Rhône-Alpes de l'Education à l'Environnement
- Copil Terre et Eau
- Copil PAT Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Diversité des Chambaran
- PSE porté par le SIRRA Paiement pour Service Environnemental
- Participation aux Assemblées générales du Pic Vert, du Collectif Grand Albert, de FNE, d'ADELIS...